



Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 16 novembre 2018

6^{ème} Commission

N° CP-2018-10-6-4

Service instructeur

DEVI - Service de l'Environnement et de
l'Agriculture

Service consulté

MISE EN OEUVRE D'ACTIONS 2018 DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE GERPLAN

Résumé : Dans le cadre de la démarche GERPLAN, le Département est sollicité pour la mise en œuvre des 10 opérations suivantes :

- la création de prairies fleuries sur plusieurs communes de la Communauté de Communes du Pays Rhin-Brisach (504 €),
- la création d'une signalétique pédagogique autour du jardin partagé de BOURBACH LE HAUT (996 €),
- la création d'outils de communication pour la promotion du travail et des produits de la ferme « La Fruitière » à MUESPACH (2 254 €),
- la création d'un verger pédagogique à WALTENHEIM (1 436 €),
- la création d'un sentier nature autour de la gravière de SIERENTZ (8 000 €),
- l'amélioration des lieux de distribution et des actions de promotion du réseau RHENAMAP (6 527 €),
- l'aménagement d'un poumon vert au cœur de KINGERSHEIM (994 €),
- la plantation de haies et l'alignement d'arbres à la déchèterie intercommunale de PFAFFENHEIM (1 592 €),
- la végétalisation d'une ancienne friche à MALMERSPACH (1 683 €),
- la remise en état du canal d'irrigation reliant le canal Vauban au verger Illfeld à MEYENHEIM (2 240 €).

Il vous est proposé de donner un accord favorable à l'ensemble de ces demandes pour un montant total de 26 226 €.

Dans le cadre de la démarche GERPLAN, le Département du Haut-Rhin est sollicité pour la mise en œuvre de 10 opérations inscrites dans les programmes 2018 des Communautés de Communes du Pays Rhin-Brisach, de Thann-Cernay, Sundgau, de Saint-Louis Agglomération, de Mulhouse Alsace Agglomération, de Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux, de la Vallée de Saint-Amarin et du Centre Haut-Rhin.

Ces projets ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en séances du 26 janvier, du 16 mars et du 21 septembre 2018.

GERPLAN de la Communauté de Communes du Pays Rhin-Brisach

Dans le cadre de son GERPLAN, la Communauté de Communes du Pays Rhin-Brisach sollicite une subvention départementale d'un montant de 504 € pour la création de 42 ares de prairies fleuries réparties sur 4 communes de son territoire.

GERPLAN de la Communauté de Communes de Thann-Cernay

Dans le cadre du GERPLAN de la Communauté de Communes de Thann-Cernay, la commune de BOURBACH-LE-HAUT sollicite une subvention départementale d'un montant de 996 € pour la création d'une signalétique autour de son jardin partagé.

GERPLAN de la Communauté de Communes Sundgau

Dans le cadre du GERPLAN de la Communauté de Communes Sundgau, l'exploitation agricole « La Fruitière » située à MUESPACH-LE-HAUT sollicite une subvention départementale d'un montant de 2 254 € pour la promotion auprès des habitants du Sundgau de son activité arboricole bio de vente directe.

GERPLAN de Saint-Louis Agglomération

Dans le cadre du GERPLAN de Saint-Louis Agglomération :

- la commune de WALTENHEIM sollicite une subvention départementale d'un montant de 1 436 € pour la création d'un verger pédagogique,
- la commune de SIERENTZ sollicite une subvention départementale d'un montant de 8 000 € pour la création d'un sentier nature autour de sa gravière.

GERPLAN de Mulhouse Alsace Agglomération

Dans le cadre du GERPLAN de Mulhouse Alsace Agglomération :

- l'association RHENAMAP sollicite une subvention départementale d'un montant de 6 527 € pour des actions de promotion et d'amélioration des lieux de distribution de son réseau des AMAP,
- la commune de KINGERSHEIM sollicite une subvention départementale d'un montant de 994 € pour l'aménagement d'un poumon vert au cœur de la commune.

GERPLAN de la Communauté du Pays de Rouffach, Vignobles et châteaux

Dans le cadre de son GERPLAN, la Communauté de Communes du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux sollicite une subvention départementale d'un montant de 1 592 € pour la plantation de haies et d'arbres d'espèces locales à la déchèterie intercommunale située à PFAFFENHEIM.

GERPLAN de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin

Dans le cadre de son GERPLAN, la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin sollicite une subvention départementale d'un montant de 1 683 € pour la végétalisation d'une ancienne friche à MALMERSPACH.

GERPLAN de la Communauté de Communes Centre Haut-Rhin

Dans le cadre du GERPLAN de la Communauté de Communes Centre Haut-Rhin, la commune de MEYENHEIM sollicite une subvention départementale d'un montant de 2 240 € pour la remise en état du canal reliant le canal Vauban au verger communal Illfeld à MEYENHEIM.

Au regard des éléments précédents, il est proposé à la Commission Permanente, dans le cadre de la démarche GERPLAN, d'accorder aux porteurs des 10 opérations présentées dans le tableau joint au présent rapport et à la délibération, une subvention d'un montant total de 26 226 €, dont 17 445 € seront prélevés sur le programme C251 et 8 781 € prélevés sur le programme C751.

Les subventions correspondantes feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT